

entrepris par la société ferroviaire. Voici ma question: au cours des prochaines années, au moins un montant égal sera nécessaire pour pourvoir à une augmentation des immobilisations en général, n'est-ce pas?

M. GORDON: J'aurai également certaines déclarations à formuler à ce sujet lorsque nous examinerons le budget de la société.

M. HAMILTON (*Notre-Dame-de-Grâce*): J'ai posé cette question vu qu'elle a trait à la possibilité de diminuer une certaine partie de cette dette.

M. GORDON: Avec votre permission, je réfléchirai à cette question, et au cours de l'examen du budget, je vous ferai part de certains chiffres qui, à mon avis, vous aideront à comprendre la situation.

M. HAMILTON (*Notre-Dame-de-Grâce*): La société a-t-elle l'œil ouvert sur les répercussions inflationnaires que peut engendrer son activité?

M. GORDON: Incontestablement. J'aurai également une déclaration à formuler à ce sujet lorsque je demanderai au Comité d'approuver notre budget. Nous songeons sérieusement à diminuer les dépenses effectuées cette année. Nous remettons à plus tard la réalisation de projets non classés comme absolument essentiels ou dont l'importance des bénéfices réalisés n'exige pas la mise en œuvre. Cette année, nous avons réduit notre programme dans une très grande mesure.

M. HAMILTON (*Notre-Dame-de-Grâce*): En ce qui a trait à l'exploitation de cette année, vous nous avez déclaré de temps à autre que vous suiviez une ligne de conduite, que vous avez décrite par l'expression "entretien différé préjudiciable". Suivez-vous encore cette ligne de conduite?

M. GORDON: Aucunement.

M. HAMILTON (*Notre-Dame-de-Grâce*): Excusez-moi, j'avais mal compris.

M. GORDON: Notre ligne de conduite générale relative à l'entretien consiste à ne pas prendre de mesures pouvant être considérées comme un entretien différé préjudiciable. Il existe un genre d'entretien qu'on peut différer d'une année à l'autre sans que cela nous soit trop préjudiciable. J'aurai également des observations à formuler à ce sujet lorsque nous examinerons le budget.

M. FOLLWELL: Monsieur Gordon, vous avez parlé du P.-C. Échangez-vous des renseignements détaillés avec cette société, ou cela se fait-il par l'entremise de l'association ferroviaire?

M. GORDON: Nous nous tenons étroitement en contact avec le P.-C., qui nous fournit tous les renseignements qu'il juge à propos.

M. FOLLWELL: Le National-Canadien ou certains de ses fonctionnaires supérieurs possèdent-ils des actions du Pacifique-Canadien, ce qui leur permettrait d'avoir accès à tous les renseignements

M. GORDON: En ce qui me concerne personnellement, la réponse est non.

M. FOLLWELL: Il vous est impossible d'aucune façon d'obtenir tous les renseignements?

M. GORDON: Tout dépend ce que vous entendez. En ce qui a trait à l'industrie ferroviaire, n'est-ce pas, les sociétés ferroviaires doivent fournir au Bureau fédéral de la statistique de nombreux renseignements statistiques. Ces derniers ont trait, si je ne m'abuse, à tous les domaines de l'exploitation, et peuvent servir à comparer les situations des différentes sociétés. Si vous entendez la question des réserves et de la distribution aux actionnaires, c'est différent. Quant à l'exploitation du réseau, je dois répondre qu'on peut se procurer tous les renseignements par l'entremise de sources officielles.

Le PRÉSIDENT: Les articles 1, 2 et 3 inclusivement, à la page 5, sont-ils approuvés?

Approuvé.